

## APPEL A POSTER

Vous avez mis en place des réponses nouvelles et créatives en relation directe avec le thème des journées soit  
« **donner du sens à sa pratique quotidienne et travailler en toute sécurité** »

Nous vous proposons de venir les partager avec plus de 600 aides-soignants venus de toute la France et de pays francophones !

9 posters seront sélectionnés, affichés et soumis au vote de tous les participants.

**Le trophée du poster plébiscité sera remis pendant cette édition 2022**



Vous souhaitez répondre à « L'appel à poster »

Téléchargez le dossier de participation sur notre site :

[www.trilogie-sante.com](http://www.trilogie-sante.com)



### DROITS D'INSCRIPTION

Ces prix comprennent la participation aux deux journées de formation, les pauses café, le livret des communications (déjeuner libre)

*A l'inscription, il sera proposé de commander un lunch bag pour le déjeuner*

- Par personne : **490 € HT**
- Plus de 6 personnes : **435 € HT**  
(Inscriptions faites simultanément par le même établissement payeur)
- **Elève AS et IDE : 150 € HT**  
(-26 ans, certificat de scolarité obligatoire)

### LIEU ET ACCES

#### ESPACE CHARENTON

323 bis rue de Charenton

75012 Paris

[www.espacecharenton.com](http://www.espacecharenton.com)

En métro : Ligne 8-station : porte de Charenton

En tram : T3 - Station : Porte de Charenton

En bus : PC2- arrêt : Porte de Charenton

Ligne 87-arrêt : Charenton jardinier

Ligne 111-arrêt : Porte de Charenton

Par la route : Périphérique sortie : Porte de Charenton



Besoin d'aide ?

Ecrivez-nous

[c.declercq@trilogie-sante.com](mailto:c.declercq@trilogie-sante.com)

## INSCRIPTION

Enregistrée sous le numéro 11 78 82157 78 auprès du préfet de la région Ile de France

Uniquement sur notre site :  
[www.trilogie-sante.com](http://www.trilogie-sante.com)

**Trilogie**  
santé

**Qualopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : action de formation

**GROUPE PROFESSIONNEL SANTÉ**

Une marque du Groupe Profession Santé  
Le 1er groupe médias et services pour les professionnels de santé

### Informations :

Votre confirmation d'inscription vous sera envoyée par email. Chaque agent doit s'assurer de l'organisation et de la prise en charge de son déplacement et de son hébergement. La liste des hôtels et restaurants est à télécharger sur notre site.

### Modes de règlement :

- Par virement (RIB sur la facture)
- Par chèque à l'ordre de Trilogie Santé - JFAS
- Paiement différé possible

### Conditions d'annulation :

Aucun remboursement ne sera effectué après le **13 janvier 2022**. L'annulation doit être adressée par mail, courrier ou télécopie. Tout événement extérieur entravant le bon déroulement de cette journée ne donnera lieu à aucun remboursement.

### Personne en situation de handicap

Informations auprès de la référente Handicap de Trilogie santé : [c.fahber@trilogie-sante.com](mailto:c.fahber@trilogie-sante.com)

8<sup>ème</sup> édition nationale

# JOURNEES FRANCOPHONES DES AIDES-SOIGNANTS



Jeudi 27 & Vendredi 28  
janvier 2022  
Espace Charenton, PARIS

**PRE-PROGRAMME**

## L'exercice professionnel de l'Aide-soignant en 2022 : que dit le droit ?

« Comment donner du sens à sa pratique quotidienne et travailler en toute sécurité ? »

Programme proposé par :



Dominique Le PESTIPON

### Objectifs

- **Actualiser** ses connaissances sur les notions de RESPONSABILITE »
- **Donner du sens** à sa pratique professionnelle en respectant ses compétences professionnelles
- **Savoir se situer** et être respecté au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- **Concilier** les droits du malade et les droits des soignants

Avec le soutien de :

fnaas

Aide soignant

[infirmiers.com](http://infirmiers.com)

## Edito

La pandémie du COVID.19 a fortement perturbé notre système de santé et celui-ci a dû s'adapter, en urgence, dans l'intérêt des malades au détriment parfois du respect des fonctions de chacun des professionnels en exercice. L'évolution des parcours professionnels et de leur responsabilité est ainsi posée. De nombreuses questions sont évoquées quant à savoir les limites des exercices professionnels. Une mission parlementaire visant à faire évoluer les périmètres de compétences des professionnels de santé a d'ailleurs été réalisée et a rendu public un rapport en juillet 2021. Auparavant, une commission chargée de la réingénierie de la formation aide-soignante a abouti à l'arrêté du 10 juin 2021 (paru au Journal Officiel du 12 juin 2021) relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant. Il est écrit : « En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée ». Ce texte précise le référentiel d'activités, le référentiel de compétences. Le monde de la santé bouge et nous nous devons de suivre les enjeux professionnels sans oublier les aspects juridiques. En effet, il est normal de maîtriser les notions de RESPONSABILITE car il en va de la qualité des soins et de la sécurité des patients sans omettre sa propre sécurité professionnelle. La pratique des soins est un art difficile car singulier. La responsabilité juridique commence avec l'idée que c'est la loi qui s'impose. Si pour un soignant, l'acte de soin est une pratique naturelle pour soigner les gens, les aider à affronter la maladie, le traumatisme, traiter la douleur. Alors, le soin est « naturellement bon ». Pour un juriste, tout acte de soins est une

intrusion sur le corps humain et il faut un cadre juridique car notre corps nous appartient. Le nouveau programme de formation, mis en place dès septembre 2021, va changer la pratique. Qu'en est-il alors de la responsabilité de l'aide-soignant ?

L'objectif global de ces deux journées est de donner des repères juridiques clairs qui permettront à chaque aide-soignant de situer sa pratique quotidienne dans la légalité et dans la responsabilité et répondre ainsi à la question : « Comment donner du sens à sa pratique quotidienne et travailler en toute sécurité ? ».

**Dominique Le Pestipon**

## PROGRAMME JEUDI 27 JANVIER 2022

A partir de 8h00 **Accueil café**

9h00 - 9h10 **Mot d'ouverture**

9h10 - 9h30  
**Conférence d'ouverture  
Point sur la nouvelle réglementation  
comme base de l'évolution du métier  
Aide-Soignant**

**Brigitte FEUILLEBOIS**, Conseillère-experte pour les professions paramédicales, Ministère des Solidarités et de la Santé, Paris

9h30 - 10h30  
**L'aide-soignant et le droit, quel  
chemin parcouru ? ou Que de chemin  
parcours ?**

**Philippe CHARRE**, Directeur des Soins chargé de la Direction de l'IFSI-IFAS du Groupement Hospitalier Portes de Provence à Montélimar  
*Objectif : comprendre l'évolution de la profession d'aide-soignant depuis sa création à ce jour pour se positionner aujourd'hui dans le système de santé et se projeter dans un avenir souhaité.*

**Contenu** : historique de la profession en mentionnant les dates importantes et les avancées professionnelles qui font de l'aide-soignant actuel un professionnel de santé reconnu et indispensable à notre système de santé. Analyse du nouveau référentiel de formation.

10h30 - 11h00 **PAUSE-CAFÉ**

11h00 - 12h15

**Les bases du Droit dans le domaine de la santé**

**Guillaume ROUSSET**, Maître de conférences en droit HDR, Université Jean Moulin Lyon 3 (IFROSS)  
*Objectif : Connaître les textes qui s'articulent pour constituer les bases du raisonnement de la santé.*

**Contenu** : Art.16-3 du Code Civil ; nécessité médicale, l'arrêt Mercier rendu par la Cour de cassation en 1936 ; consentement, soins de qualité, Le décret de compétence et articles du Code de la santé publique, etc. ...

12h15 - 14h00 **DÉJEUNER LIBRE**

14h00 - 15h30

**La responsabilité,  
une reconnaissance ?**

*Objectif : Actualiser ses connaissances sur l'organisation des juridictions et le concept de responsabilité.*

**Contenu** : l'organisation de la justice en France à travers les institutions (juridictions), les régimes de responsabilité (pénale, civile, administrative, ordinaire) ; notion des droits opposables ; etc. ...

15h30 - 16h00 **PAUSE-CAFÉ**

16h00 - 17h30

**Expériences internationales**

*Des contacts sont en cours de sollicitation.*

## PROGRAMME VENDREDI 28 JANVIER 2022

11h45 - 12h15

**Actualités professionnelles**

*Intervention de la FNAAS : son rôle et ses missions*

12h15 - 13h45 **DÉJEUNER LIBRE**

13h45 - 15h00

**La responsabilité et le travail en équipe**

*Objectif : Actualiser le concept d'EQUIPE et comprendre la répartition des responsabilités.*

**Contenu** : le concept d'équipe, les documents reflétant le concept d'équipe, la notion de partenariat, la notion de subordination, la notion de délégation, la notion de collaboration, la notion de rôle prescrit, la notion de responsabilité partagée, la notion de zone(s) de responsabilité, etc. ...

15h00 - 16h30

**Expériences nationales**

*Des contacts sont en cours de sollicitation.*

16h30

**Clôture des journées**

8h30 - 9h45

**Les droits, libertés et devoirs des patients**

**Jérôme FISMAN**, Responsable juridique, Lille  
*Objectif : connaître les droits, libertés et devoirs des patients pour les respecter et être professionnel.*

**Contenu** : la qualité des soins, la protection de la vie, l'information et le consentement, le secret professionnel, le respect de l'intimité, le respect des liens familiaux et sociaux, la liberté d'aller et venir, la liberté de religion et le respect de la laïcité, le respect du règlement intérieur, etc...

9h45 - 10h15 **PAUSE-CAFÉ**

10h15 - 11h30

**Les droits et devoirs de l'aide-soignant**

*Objectif : connaître ses droits et devoirs pour se faire respecter et se comporter en professionnel.*

**Contenu** : les droits du personnel (la liberté d'opinion et égalité des sexes, la liberté d'expression, le droit à la participation, le droit de grève, le droit à un dossier individuel, le droit à une protection dans l'exercice des fonctions, le droit à des conditions d'hygiène et de sécurité, le droit à la formation professionnelle, etc. ...) et les obligations vis-à-vis du service public et des patients (le secret professionnel, la discrétion professionnelle, l'obligation d'information du public, l'exécution du travail dans le cadre légal, l'obligation professionnelle de se consacrer totalement à sa fonction, etc...).

11h30 - 11h45

**Remis du Trophée du Poster  
plébiscité par les participants**

